01 / CII FRANCE

Unir nos forces. Construire durablement.

CII FRANCE

Cercle des Investisseurs Ivoiriens

Réunion de lancement des fondateurs • Projet • 15 novembre 2026

Une ambition, trois horizons

Réunir compétences, expériences et ressources.

France • Côte d’Ivoire • International.

Transformer des opportunités étudiées en investissements concrets.

Deux niveaux, des responsabilités claires

L’association : réseau, recherche, analyse et préparation.

La société dédiée : investissement, exploitation et comptes.

Chaque membre reste libre de rejoindre chaque opération.

Créer les bases avant janvier 2027

Confirmer les fondateurs et le siège envisagé à Reims.

Adopter statuts et règlement ; élire le bureau.

Déclarer l’association et accomplir les formalités.

Janvier : mise en œuvre des textes et début des activités sous conditions.

Une gouvernance à adopter

Proposition : assemblée générale et bureau élu de trois personnes.

Une voix par membre ; mandat de deux ans.

Comité de sélection et pôles consultatifs.

Transparence, abstention en cas de conflit, comptes rendus réguliers.

06 / CII FRANCE

Sélectionner avec méthode

Identifier → analyser → budgéter → présenter.

Grille proposée : marché, viabilité, droit, équipe, risques, financement.

Seuil indicatif de 70/100 ; aucun score ne lève un blocage juridique.

Recueillir ensuite les intérêts non contraignants.

07 / CII FRANCE

Le financement suit le projet

Cotisations associatives et apports strictement séparés.

200 € par mois : hypothèse à étudier, aucun appel de fonds.

10 personnes × 200 € × 12 mois = 24 000 € théoriques avant frais.

Aucune épargne d’investissement conservée par l’association.

Avant tout engagement

Valider le montage et les règles applicables avec les professionnels.

Sécuriser le financement, les contrats et les modalités de sortie.

Définir les droits, les responsabilités et le suivi dans chaque société.

Risque de perte et d’illiquidité ; aucun rendement garanti.

2027 : préparer. 2028 : lancer.

2027 : recrutement, opportunités, études et faisabilité.

Fin 2027 : volontaires, montage et financement sous conditions.

Début 2028 : premier lancement visé.

Maximum deux nouveaux projets par année civile ; report si nécessaire.

Décider ensemble, maintenant

1. Confirmer les fondateurs et le siège.

2. Débattre et adopter les textes et la gouvernance.

3. Chiffrer le budget et fixer la cotisation.

4. Désigner les responsables et les conseils.

5. Valider le plan d’action.

Ensemble, investissons pour un avenir prospère !